

Puits

Les nouvelles



Premier semestre 2009

Réunion du 9 janvier 2009

Présents : Fr Balme, Ch Chtibi, B de Valous, G Chauve, D Clavier, E Garcia, J Martiny .

Excusés : H Mariotte, D Saulgeot, A.M. Bayart, F Humblot,

IL Y A 150 ANS...

Séance du 9 mai 1859 à 6 heures du matin

Le président donne connaissance au conseil municipal du devis sommaire estimatif des travaux à exécuter sur les chemins vicinaux qui sont à la charge de la commune, lequel devis dressé par Mr Gabut agent à Villaines s'élève à la somme de 867 francs.

Le conseil municipal considérant qu'il est utile de mettre en bon état de viabilité les chemins vicinaux à la charge de cette commune, vote pour l'exécution des travaux à faire en 1860 sur les chemins vicinaux:

1°) Une prestation en nature de deux journées de travail.

2°) Une imposition spéciale de deux centimes par franc au principal des quatre contributions directes. Ces ressources seront employées ainsi qu'il est indiqué au devis sommaire.

Le Maire transmet la proposition de Anne Marie Bayart de créer deux nouveaux tarifs de location de vaisselle pour la salle des fêtes .

Le conseil municipal décide de créer :

- un tarif couverts seuls à 0,20 cts l'unité,
- un tarif verres seuls à 0,20 cts l'unité.

Le tarif couvert complet est maintenu à 0,70 cts l'unité.
Pas de panachage entre les tarifs.

Le conseil municipal décide de confier au SIVOM des travaux pour assurer un meilleur écoulement des eaux provenant de la toiture de l'église côté cimetière.

Il est donné un résumé des réflexions de la commission des travaux quand aux travaux d'enfouissement de la rue du Porche. Il est proposé de constituer des dossiers pour la poursuite de l'enfouissement en quatre tranches successives. Un dossier sera également constitué pour la reprise des tranchées d'assainissement de l'église ainsi que des enduits.

Quelques informations sont données par les conseillers ayant participé au contrôle du bornage des chemins avec le géomètre.

Le conseil municipal fixe au vendredi 30 janvier 2009 à 20 heures la présentation publique de la convention pour l'assainissement individuel.

Gérard Chauve et Christophe Chtibi informent le conseil des projets de fusion des syndicats de rivières (Seine, Ource, Petite Laignes). Les cotisations envisagées passeraient de 1,50 euros par habitant à 4 euros voir 7 euros.

Le conseil municipal charge ses délégués de prendre tous les renseignements nécessaires pour pouvoir arrêter ses décisions.

Réunion du 16 janvier 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, D Clavier, J Martiny, D Saulgeot, A.M. Bayart, H Mariotte, G Chauve.

Excusés : E Garcia, Ch Chtibi, F Humblot.

Le Maire indique au conseil municipal que la convention en vue de réparer le chemin communal n°9 est acceptée par l'Entreprise D'Herbomez.

Quelques informations relatives à l'agrandissement du cimetière et à l'aménagement foncier limites intercommunales Puits-Coulmiers sont données par le Maire, Gérard Chauve et Didier Saulgeot.

Le conseil municipal déplore le vandalisme commis sur les guirlandes de Noël (fils coupés à la pince).

Gérard Chauve donne un compte rendu de la réunion du Syndicat de la Petite Laignes portant sur le projet de fusion. Il ressort que le projet sera élaboré par une commission réunissant des délégués de chaque commune concernée.

La Seine est concernée sur 80 kms avec un coût d'entretien moyen de 4,86 euros / habitant.

L'Ource est concernée sur 143 kms avec un coût d'entretien de 11 euros / habitant.

La Petite Laignes est concernée sur 38 kms avec un coût d'entretien moyen de 5,93 euros / habitant.

Le conseil municipal souhaite qu'un courrier notifiant la très mauvaise tenue du revêtement de la place soit adressé à la DDE, au SIVOM et à l'Entreprise Rosa.

Concernant le projet de convention, le Maire indique avoir reçu l'avis favorable de Francis Humblot et de Eric Garcia.

Le conseil municipal, au vu de l'étude à la parcelle réalisée par l'Entreprise BADGE, décide de faire réaliser l'opération de mise aux normes de l'assainissement individuel. Le conseil municipal adopte le projet de convention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Réunion du 21 février 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, D Clavier, J Martiny, D Saulgeot, A.M. Bayart, H Mariotte, G Chauve, E Garcia, Ch Chtibi, F Humblot.

Le Maire expose les problèmes posés par le sous-traitant paysager de l'Entreprise Rosa pour les travaux de la place de la Mairie.

La taille des arbres nécessite de recourir à un élagueur - grimpeur; compétence dont ne dispose pas ce sous-traitant. Le dernier a notifié à l'Entreprise Rosa et à la commune (par courrier) son incapacité à réaliser le travail de taille des arbres. La facture finale sera diminuée de cette prestation.

Le conseil municipal examine un devis de substitution présenté par l'EURL «l'Arbre Remarquable». Le conseil décide d'accepter ce devis limité à la taille des arbres et à un haubannage. L'enlèvement des branches sera réalisé par le sous-traitant de l'entreprise Rosa à titre de compensation.

La commission des travaux évoque également les soucis de densité de plantation des haies et talus. Cette partie du dossier est reprise par la DDE pour vérification, le résultat attendu restant la référence incontournable.

Réunion du 16 mars 2009

Présents : A.M. Bayart, G Chauve, J Martiny, F Humblot, D Clavier, B de Valous, Fr Balme, D Saulgeot, Ch Chtibi.
Excusés : H Mariotte, E Garcia.

Aménagement foncier : la liste des journées ouvertes au public pour la consultation des plans est arrêtée en plus des deux journées déjà réalisées (12 et 14 mars 2009). Il s'agit des jeudis de 14 à 18 heures et les samedis de 9 à 12 heures jusqu'au 9 avril 2009 inclus.

Le Maire et François Balme exposent la demande de retrait du SIVOM de la commune de Villedieu. Réglementairement, chaque commune membre du SIVOM doit se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse le départ de la commune de Villedieu.

Vote des quatre taxes : après avoir examiné les bases d'imposition 2009 de la commune, le conseil municipal décide de maintenir le taux 1 aux quatre taxes soit :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - taxe habitation | 3,36% |
| - taxe foncière | 8,25% |
| - taxe foncière non bâtie | 24,41% |
| - taxe professionnelle | 8,80% |

Le conseil municipal décide d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales au profit de Mesdames Tobiet, Laporte & Millot.

La période d'essai de Mme Laporte étant terminée, le conseil municipal décide de l'embaucher pour un contrat de trois ans en tant qu'adjoint administratif.

Le Maire donne des informations sur les retours de conventions (assainissement individuel).

Didier Saulgeot donne des informations sur le successeur de l'agent O.N.F. et sur les propositions de travaux pour 2009. Ces travaux feront l'objet d'un examen par la commission des bois avant d'être vu par le conseil municipal.

Réunion du 23 mars 2009

Présents : D Clavier, B de Valous, J Martiny, A.M. Bayart, Ch Chtibi, G Chauve, Fr Balme.
Excusés : H Mariotte, F Humblot, D Saulgeot, E Garcia.

Mr Balme prend la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs 2008.

Le conseil municipal vote et accepte le compte administratif 2008 s'établissant comme suit :

| | <i>Fonctionnement</i> | <i>Investissement</i> |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses</i> | <i>158 045,71</i> | |
| <i>Recette</i> | <i>183 327,12</i> | |
| <i>Excédent</i> | <i>500 887,38</i> | |
| <i>Dépenses</i> | | <i>17 618,77</i> |
| <i>Recettes</i> | | <i>3 713,92</i> |
| <i>Déficit</i> | | <i>13 904,85</i> |

Le conseil municipal vote et accepte le compte administratif 2008 du CCAS avec un excédent de 503,13 €

Le conseil municipal vote et accepte le compte administratif 2008 du budget assainissement s'établissant comme suit :

| | <i>Investissement</i> |
|-----------------|-----------------------|
| <i>Dépenses</i> | <i>18 298,80</i> |
| <i>Recette</i> | <i>4 000,00</i> |
| <i>Déficit</i> | <i>14 298,80</i> |

Benoît de Valous ayant repris la présidence de la réunion, le conseil adopte les compte de gestion de la commune, du CCAS et du budget assainissement.

Dominique Clavier donne des informations sur l'évolution des travaux de la place.

François Balme donne quelques informations sur des projets de collaboration du SIVOS avec l'école de Coulmier le Sec.

Gérard Chauve informe le conseil sur le projet de regroupement des syndicats de rivières.

Réunion du 2 avril 2009

Présents : J Martiny , G Chauve, B de Valous, A.M. Bayart, Ch Chtibi, E Garcia, Fr Balme, D Clavier, D Saulgeot.

Excusés : H Mariotte, F_Humblot.

Didier Saulgeot et François Balme donnent des informations sur la dernière réunion du SIVOM. Les points marquants sont :

- *baisse des coûts de fonctionnement,*
- *baisse du prix des ordures ménagères,*
- *nomination d'un responsable dans l'équipe de terrain du SIVOM.*

Le conseil municipal après avoir examiné le devis de l'entreprise l'Arbre Remarquable pour l'entretien des jeunes arbres de la place, accepte cette offre. Le devis s'élève à 251,16 euros.

Le conseil accepte le devis de la Marbrerie H.P. Raillard pour la pose d'une plaque au monument aux Morts, la mention sera «AFN - Charles Magini».

Le conseil municipal après avoir examiné l'estimation relative à la pose de bordures à l'entrée de Puits sur la rue du Porche (côté Savoisy), accepte la proposition et confie les travaux au SIVOM.

Versement anticipé du FCTVA : le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le représentant de l'état par laquelle la commune pourra bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Maire présente le budget primitif de la commune. Il indique que Mr Humblot, consulté sur ce budget a donné un avis favorable.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif s'établissant comme suit:

| | |
|---|------------|
| <i>Dépenses de fonctionnement</i> | 295 865,00 |
| <i>Recettes de fonctionnement</i> | 173 437,00 |
| <i>Résultat reporté</i> | 526 168,00 |
| <i>Excédent de fonctionnement reporté</i> | 699 605,00 |
| | |
| <i>Dépenses d'investissement</i> | 251 271,00 |
| <i>Recettes d'investissement</i> | 64 496,00 |
| <i>Restes à réaliser</i> | 186 775,00 |
| <i>Dépenses totales</i> | 251 271,00 |
| <i>Recettes totales</i> | 251 271,00 |

Le conseil municipal vote le budget primitif Assainissement s'établissant comme suit:

| | |
|----------------------------------|-----------|
| <i>Dépenses d'investissement</i> | 12 000,00 |
| <i>Dépenses d'investissement</i> | 12 000,00 |

Le conseil municipal vote le budget primitif CCAS s'établissant comme suit:

| | |
|-----------------------------------|--------|
| <i>Dépenses de fonctionnement</i> | 503,00 |
| <i>Dépenses de fonctionnement</i> | 503,00 |

Réunions diverses

La convention assainissement a fait l'objet d'une présentation sur écran en Mairie le 30 janvier 2009. (Cette présentation peut être consultée sur le site internet.)

La fin des travaux sur la place a nécessité une présence constante de la commission concernée.

A la mi-juin, Jacqueline Millot a invité les habitants de Puits à un sympathique apéritif à l'occasion de son départ définitif à la retraite. Nous pouvons la remercier pour son dévouement complet au service de la commune et de sa population pendant les trente et une années qu'elle a passées en poste à Puits. (Photos page suivante et sur le site)



Jacqueline Millot durant son allocution



Avec sa remplaçante Isabelle Laporte

Nous vous souhaitons un agréable été et vous donnons rendez vous à Noël pour un prochain numéro des Nouvelles de Puits.

A propos de l'assainissement:

- *Quatre vingt douze habitations ont été recensées.*
- *Dix neuf ne nécessitent pas de travaux.*
- *Une n'a pu être examinée, l'accord du propriétaire faisant défaut.*
- *Six n'étaient pas éligibles au regard de la réglementation.*

Soixante six habitations étaient donc susceptibles d'avoir des travaux de réhabilitation de l'assainissement individuel.

A ce jour, cinquante neuf conventions sont signées en bonne et due forme.

Soit un taux de 89,39% de retour positif, ce qui permet d'engager l'opération pour un montant d'environ 720 000 €.

Un exemplaire de la convention sera prochainement retourné à chaque signataire.